



CENTRE SHATIBI IDF
RÈGLEMENT INTÉRIEUR



1. Engagement du centre

Le Centre Shatibi IDF s'engage à respecter la prestation souscrite par l'étudiant et à maintenir le niveau ainsi que la qualité de l'enseignement. Il s'engage en parallèle à orienter l'étudiant en matière de conseil pédagogique, d'accompagnement et d'information tout au long de son cursus.

2. Inscription

L'inscription n'est prise en compte que lorsque l'étudiant aura fourni le règlement de la totalité des frais d'inscription

3. Modalités de rétractation

Les étudiants disposent d'un délai de rétractation de 15 jours à compter du jour de la rentrée effective de l'étudiant. Passé ce délai, **toute demande de remboursement (frais de dossiers et d'inscription) se verra refusée.**

Aucune demande de report d'inscription à l'année suivante ne sera possible non plus.

3.1. Basculement

Il sera possible de basculer dans un autre créneau sous réserve de places disponibles. Néanmoins, il n'est pas possible de basculer d'un mode d'enseignement à un autre (Présentiel/E-Learning ou vice versa)

4. Scolarité

L'étudiant doit être présent de la première à la dernière heure de cours. Tous les cours sont obligatoires et cela tout au long de l'année.

4.1. Assiduité

Les étudiants doivent se rendre dans leurs salles de cours avec ponctualité. L'inscription implique le devoir de satisfaire aux évaluations, contrôles continus et examens du début jusqu'à la fin de l'année. Sauf raison valable devant être justifiée. Toute absence doit être signalée par mail à shatibi.idf@gmail.com.

4.2. Examens semestriels

Un contrôle des connaissances est effectué deux fois dans l'année à travers des interrogations et/ou des exercices écrits ou oraux. Ces tests sont notés et pris en considération pour le passage à l'année suivante.

5. Morale et comportement

L'étudiant devra observer les valeurs morales de l'éthique en islam dans son comportement et sa conduite envers les autres. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les heures de cours. De même, il est interdit de garer son véhicule dans le renforcement situé à proximité immédiate du centre. Enfin, une attention particulière sera faite par l'ensemble des usagers du centre (personnel, étudiants, visiteurs etc.) afin de réduire au maximum les nuisances au voisinage.

5.1. Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire relève de la liberté individuelle mais celle-ci doit respecter la pudeur. Ainsi, tout étudiant se doit de porter une tenue décente tout en évitant :

Les tenues transparentes

Vêtements moulants

Les décolletés et les jeans troués

Les pantalons taille-basse laissant visible le bas du dos

5.3. Respect des locaux

Les étudiants sont responsables de la propreté des locaux. À la fin des cours, tables, chaises, toilettes etc., doivent être prêts pour accueillir les autres étudiants dans les meilleures conditions.